

POURQUOI LE SAINT-PROPHÈTE A-T-IL ÉPOUSÉ ZAINAB ? BINTE JAHSH

<"xml encoding="UTF-8?>

Le mariage de notre Saint-Prophète saw avec Zainab binte Jahsh est sujet à controverse. Or, chacun des mariages de Rassoulallah a des raisons bien précises.

Ce sujet est intéressant car un certain nombre de thèmes émergent, notamment l'adoption, le divorce, l'importance du système de classes sociales en Arabie et comment notre Saint-Prophète saw essayait d'éradiquer ce système de classes.



Vous savez que certains écrivains décrivent la vie de notre Prophète de façon négative et même critique. C'est le cas par exemple de l'ouvrage de Humphrey Prideaux intitulé La Vie de L'Imposteur Mahomet (1699) dont le titre laisse deviner le contenu ! Aux USA, un groupe de prêcheurs évangéliques s'est formé et ils décrivent Mouhammad saw comme un homme violent, terroriste et de la luxure. Les événements du 11 septembre n'ont fait que conforter ces opinions. Vous vous souvenez tous des dessins humoristiques et des caricatures représentant .notre Saint-Prophète saw

Dans l'histoire islamique, il y a une partie nommée "Sira" consacrée à l'étude de la biographie du Prophète saw. Aujourd'hui, il est malheureux de constater que les non-musulmans ont .davantage étudié la biographie de notre Saint-Prophète saw que nous

Karen Armstrong, qui était originellement une religieuse, a écrit Muhammad: A Biography of the Prophet en 1991. Ce livre est vendu dans le monde entier. Puis en 2006, elle a écrit

Muhammad: A Prophet for Our Time. Dans cet ouvrage, elle explique qu'il est nécessaire de réévaluer la position de Rassoulallah en Occident. En effet, Mouhammad saw est l'homme de la réconciliation ; c'est lui qui a donné des droits aux femmes, qui aidait les orphelins et les nécessiteux, qui réunissait les familles. Dans un pays abattu par l'ignorance, il a instauré une religion puissante

Nous voyons donc qu'il y a deux écoles aujourd'hui en Occident : ceux qui décrivent le Prophète de l'Islam de façon positive et ceux qui le présentent négativement. Karen Armstrong explique que Mouhammad saw a épousé sa cousine Zainab afin de pouvoir introduire une loi. C'est pour cela qu'il est vital pour nous d'étudier ce mariage afin de comprendre ce qui s'est exactement passé entre Rassoulallah, son fils adoptif Zayd et sa cousine Zainab.

Zayd bin Harissa était la 3ème personne à se convertir à l'Islam après Imam Ali A.S. et Bibi Khadija ahs. Il est le seul compagnon du Saint-Prophète saw dont le nom est mentionné dans le Saint-Qouran dans le verset 37 de la Sourate Ahzab (n° 33)[1]. Le nom d'aucun autre compagnon du Prophète ne se trouve dans le Coran.

Est-ce que cela signifie que Zayd est le plus grand des compagnons du Saint-Prophète saw ? Non ! Car même si les noms des autres compagnons ne sont pas mentionnés dans le Saint-Qouran, beaucoup de versets ont été révélés à propos d'eux[2].

Par exemple, le verset 40 de la Sourate 9[3] parle de Abou Bakr quand il se trouvait dans la grotte avec Mouhammad saw lors de la migration vers Madina. De même, le verset 6 de la Sourate 49[4] se réfère à al-Walid ibne Ouqba. Même si les noms de ces personnes ne figurent pas dans les versets du Coran, les hadiths expliquent bien de qui il s'agit.

Certaines personnes nous disent pourquoi nous accordons autant d'importance à Imam Ali A.S. alors que son nom ne figure même pas dans le Livre d'Allah. En réalité, de nombreux versets se réfèrent à lui comme par exemple le verset 207 de la Sourate 2[5], le verset 61 de la Sourate 3[6] (à propos du Moubahila) ou le verset 55 de la Sourate 5[7] (révélé lorsqu'Imam Ali A.S. donne la zakat dans le roukou.

Revenons à Zayd. Il dirigea l'armée de Rassoulallah à la bataille de Mouta en l'an 8 A.H. Vous vous souvenez que notre Saint-Prophète saw envoyait des ambassadeurs dans les provinces

chrétiennes. Ils demandaient aux habitants soit d'accepter l'Islam soit de payer la jizya[8]. Normalement, les ambassadeurs revenaient sains et saufs. Mais ce n'était pas le cas cette année-là. En effet, quand Rassoulallah envoya des missionnaires vers la Mer Morte, près de l'actuelle Jordanie, ils furent tués. En entendant ceci, le Prophète de l'Islam envoya une armée car des êtres humains innocents avaient été assassinés. Et le commandant de cette armée comprenant 3000 soldats était Zayd bin Harisse.

Lors de cette bataille, il fut décidé que si Zayd venait à mourir, c'était Djaffar-e-Tayyar qui devait le remplacer. S'il était lui aussi assassiné, le nouveau commandant serait Abdallah ibne Rawaha. Zayd fut tué, puis Djaffar ibne Abou Talib quitta aussi ce monde après que ses deux mains soient assassinées. Vous vous rappelez que Djaffar eut le nom de tayyar[9] car Rassoulallah eut des nouvelles que Djaffar a reçu des ailes au Paradis à la place de ses mains.

Après Djaffar, Abdallah prit l'étendard et fut également tué.

Zayd était le fils adoptif de notre Saint-Prophète saw. Quand il était enfant, Zayd avait été kidnappé et emmené à Madina où il était vendu en tant qu'esclave dans le marché de Okaz. C'était Hakim, le neveu de Bibi Khadidja ahs qui l'avait acheté. Hakim le donna en cadeau à Bibi Khadidja ahs qui l'offrit à son tour à Mouhammad saw. Ce dernier l'adopta comme son fils et depuis ce moment, Zayd était connu comme Zayd bin Mohammad.

Plus tard, le père de Zayd, Harrissa, vint à Makka. Quand il sut où était son fils, il alla voir le Prophète de l'Islam et lui dit qu'il voulait récupérer son enfant et qu'il était prêt à payer n'importe quelle somme pour cela. Rassoulallah lui remit Zayd et lui dit qu'il n'avait pas besoin de payer quoique ce soit.

Le problème est que Zayd ne souhaitait pas retourner avec son père. Il voulait rester avec le Prophète de l'Islam. Harisse était furieux. Il alla près de la Sainte-Kaaba et dit aux gens : "À partir de maintenant, ne le considérez pas comme mon fils, appelez-le Zayd bin Mohammad !"

Ainsi, jusqu'en l'an 5 A.H., Zayd était connu comme Zayd ibne Mohammad.

Ensuite, le verset 5 de la Sourate 33 fut révélé : « Appelez-les du nom de leurs pères : c'est plus équitable devant Allah.... » Rassoulallah dit alors à Zayd : « Comme tu es mon fils adoptif et non pas mon fils biologique, Allah swt me dit de t'appeler par le nom de ton père. » Et c'est ainsi que Zayd fut ensuite appelé Zayd bin Harisse.

Une question se pose ici : est-il autorisé d'adopter des enfants en Islam ? Oui ! Mais il y a des règles de jurisprudence[10] à respecter. Deux cas se présentent. Si vous adoptez un enfant qui est inférieur ou égal à 2 ans et que vous l'allaitiez, cet enfant peut être mehram aux autres frères et sœurs (du même père biologique). Si l'enfant a plus de 2 ans ou n'est pas allaité, il n'est pas mehram aux autres frères et sœurs[11]. Dans les deux cas, l'enfant ne peut pas hériter de ses parents car l'héritage ne concerne que les relations de sang[12]. Vous savez que nous ne pouvons donner que le tiers de ce que nous avons aux personnes que nous voulons.

Quand Zayd devint un jeune homme, Rassoulallah souhaitait qu'il se marie à sa cousine Zainab bin Jahsh. Elle était la cousine germaine de notre Saint-Prophète saw. Elle appartenait aux classes aristocratiques. Les sœurs et frères de Zainab avaient épousé des personnes de classes sociales élevées. Son frère Oubaidoullah s'était marié à la fille de Abou Soufiyane et sa sœur Hamana avait épousé Talha. Rassoulallah vint voir Zainab et lui dit : « Je souhaiterais que tu épouses Zayd. » Elle répondit : « J'appartiens à l'aristocratie alors qu'il fait partie de la classe inférieure. Nous faisons partie de deux classes sociales très distinctes. » Rassoulallah lui dit alors : « Allah a décrété que lorsque deux personnes souhaitent s'unir par le mariage, les seuls critères qui doivent être choisis sont la religion et l'akhlaq. »

Aujourd'hui, cette mentalité du temps de la jahiliyya[13] est encore présente dans nos communautés. Notre école nous enseigne que les classes sociales ne doivent pas exister.

Les Hanafites et les Malikites n'ont pas la même vision que nous. Abou Hanifa et Malik disent que si une personne appartient à la tribu des Qoreish, elle doit épouser uniquement une personne des Qoreish. Tandis qu'Imam Jaffar Sadiq A.S. dit : « Peu importe à quelle famille appartient la personne que vous voulez épouser. Si elle a la foi et l'akhlaq, épousez-la tout de suite. » Pourquoi suivre les étudiants lorsqu'on peut suivre l'enseignant[14] ?

Vous voyez par exemple qu'Imam Djaffar as-Sadiq A.S. a épousé une jeune fille d'Afrique du Nord, notre 11ème Imam a épousé une jeune fille de l'Empire Romain, Imam Houssain se maria à une jeune femme de la Perse. Nos Imams nous ont montré que les frontières des pays et des cultures ne sont pas à prendre en considération lors d'un mariage.

Lorsque les Arabes surent que Rassoulallah avait fait une demande en mariage à Zainab pour son fils adoptif, ils avaient maintenant confiance en eux : ils se disaient qu'ils pouvaient eux

aussi faire des demandes dans des familles aisées. Car avant cela, des personnes comme Bilal, Mickdad et Salim avaient peur de faire des propositions dans des familles de classes supérieures. Ainsi, Rassoulallah bannit ce système de classes et Bilal se marie à la sœur de Abdar Rahman ibne Awf, Mickdad épouse la fille de Zoubeyr, l'esclave Salim se marie à la fille de al-Walid ibne Outba.

Zainab épousa finalement Zayd mais ce mariage n'était pas heureux. Zainab se plaignait tout le temps et disait que son mari et elle n'appartenaient pas au même monde. À la fin, elle alla voir Rassoulallah et lui dit qu'elle voulait obtenir le divorce. Notre Saint-Prophète saw lui demanda d'attendre et de réfléchir à la façon dont son époux et elle pouvaient résoudre leurs problèmes. Le divorce n'est pas haram en Islam mais il est très détestable. Aujourd'hui, le divorce est banal. On dit qu'il est plus facile d'obtenir le divorce que d'avoir un taxi en Amérique. En Égypte, on dit qu'il y a un divorce toutes les 6 minutes. Il y avait un rapport sur un cas en Arabie Saoudite : alors qu'une famille faisait ses courses dans un centre commercial, le mari fit une annonce dans le micro disant qu'il divorçait de sa femme.

Rassoulallah avait expliqué que lorsque vous divorcez, vous pouvez revenir vers votre ex-époux(se). Ce n'est pas une décision irrévocable. Vous pouvez revenir 3 fois et ce n'est qu'après 3 retours que vous arrivez à un point de non-retour. Le second calife transforma ces 3 retours en un et déclara qu'après un retour, vous ne pouvez plus revenir vers votre ex-époux(se). Il disait que les gens considéraient le divorce comme quelque chose de facile, donc il voulait leur enseigner une leçon.

Notre école indique qu'il y a des lois et des conditions à respecter. Nous ne pouvons pas divorcer subitement sans aucune raison valable.

Shahid-e-Thani souligne que le divorce n'est pas facile dans l'école des Ahloul Bayt. Il explique que le seul moment où mentir devient halal est lorsque votre objectif est d'unir un mari et sa femme et vous voulez vous assurer qu'ils ne divorcent pas[15]. En second lieu, si un couple habite avec sa famille[16] et qu'il rencontre des problèmes conjugaux, il leur est permis de quitter la famille afin d'éviter le divorce. Ensuite, il est permis à un homme d'épouser une femme lorsqu'elle est en période de menstrues[17] mais il n'est pas autorisé de divorcer de sa femme durant cette période. En quatrième lieu, il n'est pas nécessaire d'avoir des témoins au moment du mariage mais il est obligatoire d'apporter deux témoins lors d'un divorce. Enfin, il

est nécessaire d'avoir un arbitrage lorsque vous atteignez un seuil critique pouvant emmener à un divorce[18]. Les arbitres choisis doivent être bien informés.

Dans le cas de Zainab et Zayd, notre Saint-Prophète saw fit tout son possible pour remettre les époux ensemble et faire en sorte que le divorce n'ait pas lieu. Mais les ennemis de l'Islam disent que Mouhammad saw s'arrangea pour que Zainab demande le divorce à Zayd car il désirait sa cousine Zainab. Et c'est ainsi que beaucoup d'intellectuels non-musulmans présentent le Prophète de l'Islam comme un homme de luxure et donne comme exemple le cas de Zainab. Dans la réalité, si Rassoulallah souhaitait épouser Zainab, il aurait pu le faire avant même que Zayd ne l'épouse. S'il était un homme ne pouvant résister aux femmes, il aurait pu avoir plusieurs épouses en plus de Bibi Khadidja ahs. Mais lorsqu'il était marié à Khadidja ahs, elle était son unique épouse.

La question qui se pose maintenant est de savoir pourquoi notre Saint-Prophète épousa Zainab tout de suite après son divorce avec Zayd. La raison est qu'Allah swt ordonna au Prophète d'introduire une loi qui ne faisait pas partie de la culture arabe. En Arabie, une femme divorcée ne pouvait plus se marier de nouveau. C'est pour cela que Rassoulallah épousa une femme divorcée. Il montrait ainsi qu'il n'y a aucun mal en Islam de se marier à une femme qui a obtenu le divorce. Il voulait lever le tabou. En second lieu, les Arabes disaient qu'on ne peut pas épouser l'ex-femme de son fils adoptif car un fils adoptif est comme un fils biologique.

Rassoulallah voulait montrer qu'un fils adoptif n'est pas comme un fils biologique.

En ce qui concerne les autres des 11 épouses du Saint-Prophète saw, une des raisons de ces mariages est qu'il s'agissait de veuves que Rassoulallah voulait protéger. C'était le cas par exemple de Saouda et de Zainab qui avaient dans les 60 ans et avaient perdu leurs maris. Une autre raison des mariages de notre Prophète était de réconcilier certaines tribus et de créer des liens entre elles. Par exemple Maimouna binte Hariss était de Makka et lorsque Rassoulallah conquiert la Mecque, elle vint voir notre Saint-Prophète quand elle avait 26 ans et lui dit : « Ya Rassoulallah, je souhaiterais vous épouser. » Dès qu'elle se maria à notre Prophète, beaucoup de tribus de la Mecque vinrent vers l'Islam. De la même façon, quand Mouhammad saw épousa Jouwayriyya binte Hariss de la tribu des Bani Moustalaq, son objectif était de mettre fin à l'inimitié des Bani Moustalaq envers Rassoulallah. Notre Saint-Prophète combattit les Bani Moustalaq. Le père de Jouwayriyya réclama le retour de sa fille parmi les Bani Moustalaq mais elle refusa de retourner chez son père. Elle dit qu'elle souhaitait vivre avec Mouhammad

saw. Après leur mariage, les Bani Moustalaq vinrent tous vers la religion islamique.

Source : Majaliss de Sayed Ammar Nakshawani, Ramadan 2008

Traduit de l'anglais par l'équipe de <http://www.shia974.fr>

[1] « ... Puis quand Zayd eut cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté »

[2] Tandis qu'un seul verset concerne Zayd.

[3] « Si vous ne lui portez pas secours... Allah l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon: "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous." Allah fit alors descendre sur Lui Sa sérénité "Sa sakîna" et le soutint de soldats (Ange) que vous ne voyiez pas... »

[4] « Ô vous qui avez cru! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait. »

[5] « Et il y a parmi les gens celui qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allah. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs. »

[6] « A ceux qui te contredisent à son propos, maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire: "Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis proférons exécration réciproque en appelant la malédiction d'Allah sur les menteurs" » ("nos personnes" se réfère à Imam Ali A.S.)

[7] « Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messenger, et les croyants qui accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakât, et s'inclinent (devant Allah) »

[8] Taxe islamique

[9] Celui qui vole

[10] Fiqh

[11] S'il s'agit d'un garçon, les sœurs adoptives doivent porter le hijab devant lui. Si c'est une fille, elle doit porter le hijab devant le père et les frères adoptifs.

[12] Voir le verset 75 de la Sourate 8 : « Et ceux qui après cela ont cru et émigré et lutté en votre compagnie, ceux-là sont des vôtres. Cependant ceux qui sont liés par la parenté ont priorité les uns envers les autres, d'après le Livre d'Allah. Certes, Allah est Omniscient »

[13] L'époque de l'ignorance

[14] http://shia974.fr/majaliss/biographie_de_limam_jafar_sadiq_as.html

[15] Cf http://shia974.fr/majaliss/le_peche_et_la_maladie_du_mensonge.html

[16] Les beaux-parents

[17] Hayz

[18] Dans nos communautés, lorsqu'un couple ne s'entend pas, nous n'apportons pas d'arbitres, nous ne faisons pas intervenir des conseillers. Parfois, nous demandons à n'importe qui de devenir témoins du divorce alors que ces personnes ne connaissent même pas le couple.